

ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

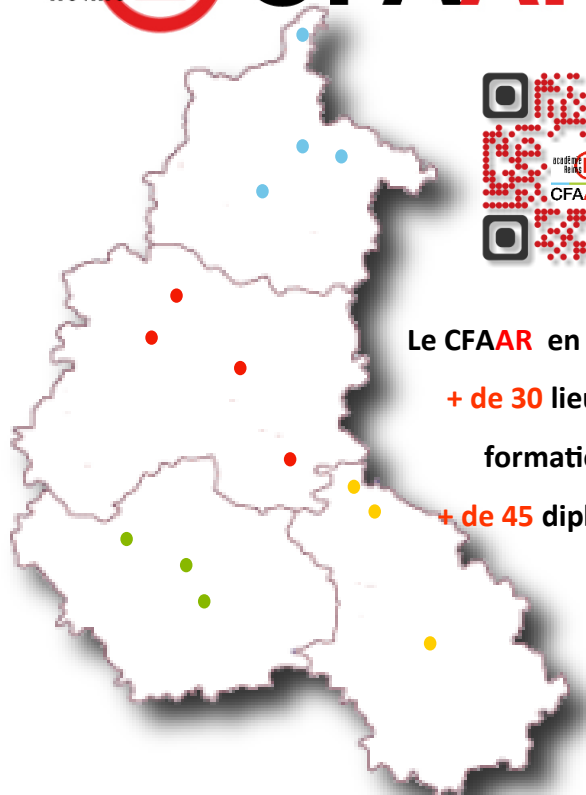
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 12-062018



Le CFAAR en chiffres:

- + de 30 lieux de formation
- + de 45 diplômes

CFA de l'Académie de Reims

11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



**BAC PRO
AMÉNAGEMENT
ET FINITION DU BÂTIMENT**



Il (elle) intervient sur des chantiers, dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation de bâtiments, pour la mise en œuvre de différents ouvrages de partition intérieure des locaux (cloisons, plafonds), la pose de revêtements (murs, sols) et l'application de produits de finition à l'extérieur et à l'intérieur (plâtre, peinture...).

Ses fonctions portent sur la réalisation et la conduite des travaux. Il (elle) veille notamment à la continuité du chantier et au respect des délais.

Sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du conducteur de travaux, il (elle) mène son intervention en s'appuyant sur les études techniques réalisées par l'entreprise.

Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes titulaires d'un CAP Carreleur Mosaïste, CAP Peintre-applicateur de revêtements, CAP Plâtrier-plaquiste, CAP Solier Moquettiste ou sortant d'une 2nd Bac pro AFB.

- Qualités requises : esprit de rigueur, méthode, habileté manuelle, bonnes capacités relationnelle
- Etre âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles (par exemple, avoir 15 ans et sortir de 3ème), renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

2 ans en alternance. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance. L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA. Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

BP Métiers du plâtre et de l'isolation, BP Peintre applicateur de revêtements, MC Peinture décoration BTS Aménagement finition

Métiers :

Carreleur, façadier, peintre en bâtiment....

Le programme

20 semaines de formation par an :

Enseignement général :

Mathématiques; Français; Histoire-Géographie; Langues Vivantes Etrangères; Education Civiques; Arts Appliqués et Cultures Artistiques; Education Physiques et Sportives.

Enseignement professionnel :

Dessin technique, Conception et Réalisation, Logiciels Professionnels, Technologie, Economie Gestion et Prévention Santé Environnement.

Les sites de formation

Lycée de l'Yser

Avenue de l'Yser 51100 REIMS

03 26 85 30 05

<http://sepia.ac-reims.fr/lp-yser/-spip/>

UFA Les Lombards - Lycée Les Lombards

12 avenue des Lombards

10000 TROYES

03 25 71 46 60

<http://sepia.ac-reims.fr/lyc-des-lombards/-spip/>

BAC PRO AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT